

URBANISME

Avis d'annonce de projet

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**

Les demandeurs sont **Monsieur CITTADINO et Madame THEUNISSEN** demeurant Rue Vieille Tour, 6B1 à 4600 Lixhe.

Les terrains concernés sont situés à **4600 Lixhe, Rue Vieille Tour, 6, cadastré Division 5, section B n°581H2.**

Le projet consiste en **la mise en conformité de la pose d'une clôture en béton et d'une clôture en imitation moellons.**

Considérant que le projet est soumis à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6. du CoDT pour les motifs suivants :

Le projet est organisée car le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation n°10.196.3/2 du 25 février 1976 pour la pose d'une palissade en béton au lieu d'une haie végétale obligatoire.

Le dossier peut y être consulté, du **04 avril 2024 au 18 avril 2024 inclus**, auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (rachelle.dumont@vise.be) ou par téléphone (04/374.84.90).

Des explications techniques pourront vous y être fournies.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail (rachelle.dumont@vise.be) soit remise au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), jusqu'au **18 avril 2024 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Annonce de projet – CITTADINO-THEUNISSEN – 2024/022**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND (04/374.84.83 ou marielle.marchand@vise.be) dont le bureau se trouve au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Le présent avis est affiché du 28 mars 2024 au 18 avril 2024.

Visé, le 28 mars 2024.